

Suivant le logement ou le bâtiment étudié, vous êtes concerné par un de ces quatre types d'audit.

## AUDIT COMPLET

### TYPE 1 - audit complet d'un logement, avec ou sans certificat PEB

Un audit de type 1 porte sur un logement particulier, c'est-à-dire sur **une maison unifamiliale ou un appartement**, et est normalement délivré à la demande de son propriétaire. L'audit est dit complet car il évalue les performances de l'enveloppe et des systèmes ainsi que la ventilation du logement.

De plus, dans le cas d'une maison familiale, un certificat PEB est délivré simultanément. C'est également le cas pour un appartement dont toutes les installations sont individuelles, c'est-à-dire ne desservent que celui-ci. Par contre, pour un logement dont certains systèmes (ventilation ou photovoltaïque) sont partagés, aucun certificat n'est délivré.



### TYPE 4 - audit complet d'un immeuble à appartements

Un audit de type 4 porte sur **un immeuble à appartements dans son ensemble** (et par conséquent, aucun certificat n'est délivré). Il est normalement établi à la demande de la copropriété.

L'audit est dit complet car il évalue les performances de l'enveloppe et des systèmes de l'immeuble à appartements, ainsi que la ventilation des appartements.



## AUDIT PARTIEL

### TYPE 2 - audit d'un appartement, limité à l'enveloppe

Un audit de type 2 porte sur **un appartement particulier** et est normalement délivré à la demande de son propriétaire.

Du fait que les installations de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire appartiennent à la collectivité, l'audit est limité à l'enveloppe (et par conséquent, aucun certificat n'est délivré).



### TYPE 3 - audit d'un immeuble à appartements, limité à l'enveloppe

Un audit de type 3 porte sur **un immeuble à appartements dans son ensemble** (et par conséquent, aucun certificat n'est délivré). Il est normalement établi à la demande de la copropriété.

Du fait que les installations de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire sont (en partie ou en totalité) individuelles (ou inaccessibles), l'audit est limité à l'enveloppe.



*Remarque:  
les immeubles d'hébergement collectif  
(maison de repos ...) feront l'objet d'audit  
de type 3 ou 4.*